



## G112-ORIGINE : DEVENIR EXPORTATEUR AGRÉÉ OU ENREGISTRÉ

### Organisation

**Durée :** 7 heures

**Mode d'organisation :** Mixte

### Contenu pédagogique



#### **Public visé**

Collaborateurs des services Export, ADV, Supply Chain, Qualité, etc. ou Gestionnaires et responsables en charge des formalités douanières à l'export ; personnes gérant les documents requis à l'export



#### **Objectifs pédagogiques**

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- déterminer comment et dans quels cas bénéficier de l'auto-certification de l'origine ;
- identifier les formalités nécessaires pour mettre en œuvre l'auto-certification de l'origine ;
- relever les points de vigilance pour assurer la sécurisation juridique du processus.



#### **Description**

##### **INTRODUCTION**

- Rappels sur la différence entre origine préférentielle / non préférentielle
- Rappels sur l'origine préférentielle
- Rappels sur les preuves d'origine préférentielle : Dans quels cas une preuve de l'origine est requise ? Qui a besoin d'une preuve de l'origine et qui l'émet ?
- Les sources d'information

##### **I. DÉFINITION DE L'AUTO-CERTIFICATION DE L'ORIGINE**

- Qui peut en bénéficier ?
- Avantages / inconvénients de l'auto-certification de l'origine
- Les différents types d'auto-certification : l'exportateur agréé ; l'exportateur enregistré (Base REX) ; la connaissance de l'importateur (accord UE-Japon)
- Quel statut pour quel accord ?

##### **II. LES CONDITIONS DE L'AUTO-CERTIFICATION**

- Les modalités d'octroi des statuts : explications, bases juridiques et cas pratique du dépôt d'une demande d'autorisation d'exportateur agréé (les codes SH des produits exportés et composants utilisés doivent être connus par les participants)
- Les modalités pratiques de certification (quelles mentions porter sur quels documents ? Cas





particulier des déclarations / attestations d'origine de remplacement)

### III. LA SÉCURISATION JURIDIQUE DU PROCESSUS

- Les obligations liées : Quels documents seront requis en cas de contrôle ? Combien de temps doivent-ils être conservés ?
- La sécurisation juridique : le renseignement contraignant sur l'origine (RCO)

#### **Prérequis**

Aucun prérequis.

Préconisations : Avoir suivi le module d'initiation aux techniques douanières ainsi que celui sur l'Origine des marchandises et les documents associés.

L'ODASCE reste à votre disposition pour toute aide au positionnement pédagogique au 01 55 34 76 80 ou [contact@odasce.org](mailto:contact@odasce.org).



#### **Modalités pédagogiques**

- Exposé alternant théorie et explications pratiques
- Echanges en groupe : Questions/réponses orales
- Activités : Quiz (avec correction orale et écrite) + Cas pratiques (avec correction orale et écrite)



#### **Moyens et supports pédagogiques**

Diaporama électronique projeté et support pédagogique transmis en version électronique à chaque participant.



#### **Modalités d'évaluation et de suivi**

Pendant ou à l'issue de la formation, le participant devra remplir, de manière nominative, un questionnaire d'évaluation des acquis de connaissances.